



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



Applicable du 1 mai 2003 au 22 juillet 2014

[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Instruction DOC-2003-02

Fonds communs de créances - FCC

Version consultée


Résumé


La présente instruction a pour objet de préciser les conditions et les procédures de délivrance du visa du prospectus ainsi que les modalités de placement des parts de fonds communs de créances (FCC). Elle traite également du contenu et des conditions de diffusion du prospectus et des documents périodiques publiés par la société de gestion d'un fonds commun de créances.

[↓ Télécharger la doctrine](#)

Textes de référence

[↘ Article 421-4 du règlement général](#) [↗](#)[↘ Article 421-13 du règlement général](#) [↗](#)

↘ [Article 421-14 du règlement général](#) 

↘ [Article 421-16 du règlement général](#) 

Mots clés

INFO PÉRIODIQUE & PERMANENTE

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

